

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016

Étaient présents : Bruno FORTIER, Pascal FAYOLLE, Claude LEGOUY, Françoise NIVESSE, Ronald CLAUDX, Elizabeth SIEGFRIED, Michel SPEMENT, Murielle WOLSKI, Virginie DOUAT, Juliette CELESTIN, Maryse BOULEAU, Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Nicoletta WUDARSKI, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Cécilia LAGACHE, Julien PICHELIN, Cédric LECOMTE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS, Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

Absents ayant donné pouvoirs :

Jacques ZAJDA pouvoir à Françoise NIVESSE  
Sylvain DUBOIS pouvoir à Virginie DOUAT  
Tonia VIVIEN pouvoir à Ronald CLAUDX  
Ludwig FOSSE pouvoir à Bruno FORTIER  
Arnaud FOUBERT pouvoir à Sophie CLAUS  
Michel ETIENNE pouvoir à Josy CARREL-TORLET  
Jean-Paul LETOURNEUR pouvoir à Monique CHOBEAU

Est désigné(e) secrétaire de séance : Cédric LECOMTE

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal des délibérations du 28 septembre 2016.

### DELIBERATIONS

#### **DEL 2016-12-01 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPV**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays de Valois,

7 abstentions : Arnaud FOUBERT pouvoir à Sophie CLAUS, Michel ETIENNE pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS, Jean-Paul LETOURNEUR pouvoir à Monique CHOBEAU, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

#### **DEL 2016-12-02 - DELEGATION DU SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - AVENANT AU TRANSFERT A LA CCPV**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- L'autorisation de signature avec la Société VAGO de l'avenant transférant à la CCPV le contrat de délégation de service public pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, ainsi que tout document ou acte nécessaire à l'application de cette délibération et au transfert de compétence.

3 abstentions : Jean-Paul LETOURNEUR pouvoir à Monique CHOBEAU, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

### **DEL 2016-12-03 - MODIFICATION N° 5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Sur proposition de Murielle WOLSKI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés :

- Les modifications apportées au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 7 décembre 2007, modifié les 30 janvier 2009, 6 décembre 2011, 24 septembre 2013, et 17 décembre 2014, qui porte, conformément au rapport de présentation additif du dossier de modification, sur les points suivants :
  - Modification de la partie Nord de l'orientation d'aménagement concernant le secteur Carnot-Tillet.
  - Modifications réglementaires liées à la modification de cette orientation d'aménagement.
  - Mise en annexe des servitudes d'utilités publiques instaurées par arrêté préfectoral du 12 avril 2016.
  - Mise en annexe du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, élaboré en janvier 2016.

7 voix contre: Arnaud FOUBERT pouvoir à Sophie CLAUS, Michel ETIENNE pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS, Jean-Paul LETOURNEUR pouvoir à Monique CHOBEAU, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

### **DEL 2016-12-04 - ADHESION AU CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- L'adhésion de la Ville à l'association « Villes et Villages Fleuris », dont le siège social est au Ministère de l'Économie et des Finances, Bâtiment Condorcet, 6 rue Louise Weiss, PARIS 13<sup>ème</sup>.

### **DEL 2016-12-05 - DON AU TELETHON**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- Le reversement de la somme de 219 € au profit du téléthon.

### **DEL 2016-12-06 - ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES A PLUS DE 23.000 € - AVENANT 2016 A LA CONVENTION AVEC LA MJC**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- La signature de l'avenant à la convention liant la Ville à la Fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture de Picardie et la Maison des jeunes et de la culture de Crépy-en-Valois, pour l'année 2016.

9 abstentions : Virginie DOUAT, Sylvain DUBOIS pouvoir à Virginie DOUAT, Arnaud FOUBERT pouvoir à Sophie CLAUS, Michel ETIENNE pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS, Jean-Paul LETOURNEUR pouvoir à Monique CHOBEAU, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

### **DEL 2016-12-07 - MAISON DES ARTS MARTIAUX ET DES SPORTS DE COMBAT - PLAN DE FINANCEMENT**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés :

- Le plan de financement de l'opération, tel qu'établi ci-dessous,

• Organisme	• Taux d'intervention	• Montant
• CNDS	• Subvention attribuée : 20 %	• 771.000 €
• Département de l'Oise	• Taux communal : 30 %	• 1.156.500 €

• Région Hauts de France	• Subvention demandée : 20 %	• 771.000 €
• Ville	• Solde HT : 30 %	• 1.156.500 €
<b>• Total HT</b>		<b>• 3.855.000 €</b>
• Ville	• Avance TVA : 20%	• 771.000 €
<b>• Total TTC</b>		<b>• 4.626.000 €</b>

- Autorise l'engagement de l'opération, notamment la 2<sup>ème</sup> phase du concours d'architectes : sélection sur esquisse entre 3 candidats, en vue de désigner le maître d'œuvre de l'opération,

6 voix contre : Arnaud FOUBERT pouvoir à Sophie CLAUS, Michel ETIENNE pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS, Jean-Paul LETOURNEUR pouvoir à Monique CHOBEAU, Monique CHOBEAU.

1 abstention : Michel HOULLIER

### **DEL 2016-12-08 - AMENAGEMENT DE LOCAUX SUR L'ANCIEN SITE CNH - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- La modification des montants de l'autorisation de programme et des crédits de paiement tels qu'indiqués ci-dessous :

<b>Autorisation de programme</b>		
N°	Libellé	Montant
113	Aménagement, sur l'ancien site CNH, de locaux pour la police municipale et les associations	923.000 €
<b>Crédits de paiement</b>		
Réalisé 2015	Réalisé 2016	CP2017
10.000 €	764.995,66 €	148.004,34 €

### **DEL 2016-12-09 - BUDGET GENERAL - OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2017**

Sur présentation de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés :

- L'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017, à hauteur des montants précisés ci-dessous, étant entendu que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2017 pour le budget général de la Ville.

Opération	Libellé	Montant autorisé avant le vote du BP 2017
100	Bâtiments	100 000,00
101	Sports	150 000,00
102	Culture	35 000,00
103	Écoles	50 000,00
104	Éclairage public et réseaux	80 000,00
105	Études	10 000,00
106	Informatique	20 000,00
107	Logements	15 000,00
108	Matériels et véhicules	50 000,00

109	Voirie et espaces verts	200 000,00
111	Économie d'énergie	100 000,00
113	Ancien site CNH : locaux PM et associations	145 000,00
114	Élaboration et mise en application projet urbain	46 000,00
115	Construction maison des arts martiaux et combats	70 000,00
116	Fisac	5 000,00
HCO	Hors opération Chapitre 21	20 000,00
HCO	Hors opération Chapitre 45	5 000,00
<b>Total :</b>		<b>1 101 000,00</b>

4 voix contre : Arnaud FOUBERT pouvoir à Sophie CLAUS, Michel ETIENNE pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS.

5 abstentions : Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Jean-Paul LETOURNEUR pouvoir à Monique CHOBEAU, Monique CHOBEAU.

#### **DEL 2016-12-10 - BUDGET ASSAINISSEMENT - OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2017**

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- L'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017, à hauteur des montants précisés ci-dessous, étant entendu que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2017 pour le budget Assainissement.

Chapitre	Libellé	Montant autorisé avant le vote du BP 2017
23	Immobilisations en cours	400 000,00
<b>Total :</b>		<b>400 000,00</b>

5 abstentions : Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Jean-Paul LETOURNEUR pouvoir à Monique CHOBEAU, Monique CHOBEAU.

#### **DEL 2016-12-11 - BUDGET EAU - OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2017**

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- L'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017, à hauteur des montants précisés ci-dessous, étant entendu que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2017 pour le budget Eau.

Chapitre	Libellé	Montant autorisé avant le vote du BP 2017
23	Immobilisations en cours	200 000,00
<b>Total :</b>		<b>200 000,00</b>

5 abstentions : Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Jean-Paul LETOURNEUR pouvoir à Monique CHOBEAU, Monique CHOBEAU.

#### **DEL 2016-12-12 - MISE À DISPOSITION AUPRES DU SERVICE ADS DE LA CCPV - RENOUELEMENT POUR 2017**

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- Le renouvellement de la mise à disposition d'un agent du service Urbanisme de la Ville de Crépy-en-Valois auprès de la CCPV à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour une durée d'un an expressément renouvelable, afin d'assurer l'instruction, pour le compte des communes membres, des demandes d'autorisations d'urbanisme suivantes :
  - Certificats d'urbanisme opérationnel (CUB)
  - Permis de construire
  - Permis de démolir
  - Déclarations Préalables
  - Permis d'aménager
  - Demandes d'autorisation d'enseignes
- Précise que la CCPV remboursera à la Ville le montant de la rémunération et des charges sociales liées à cet emploi, au prorata du temps de mise à disposition.

#### **DEL 2016-12-13 - VACATIONS POUR LA DISTRIBUTION DU CREPYMAG & INFOS ET AUTRES PUBLICATIONS MUNICIPALES POUR L'ANNEE 2017**

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- Le recours aux vacataires pour assurer la distribution du Crépymag & Infos et de toute publication municipale sur le territoire communal durant l'année 2017, selon les besoins,
- Fixe à cinq le nombre maximum de vacataires auxquels recourir pour une distribution,
- Fixe à 1.080 heures le volume maximum annuel d'heures à répartir entre l'ensemble des distributeurs vacataires,
- Fixe le taux horaire brut de rémunération de la vacation à 1,5 fois le taux du SMIC.

#### **DEL 2016-12-14 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la suppression des postes suivants :

- 1 poste de rédacteur
- 1 poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe
- 4 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste de technicien
- 1 poste d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'éducateur des APS
- 3 postes de brigadier
- 1 poste de chef de police municipale

#### **DEL 2016-12-15 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création des postes suivants :

- deux postes à temps complet d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe  
(au 1/01/17 : adjoint technique territorial)
- un poste à temps complet d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe  
(au 1/01/17 : adjoint territorial du patrimoine)

#### **DEL 2016-12-16 - ASSAINISSEMENT – MODERNISATION DES PRETRAITEMENTS - DEMANDE DE SUBVENTION**

Sur proposition de Murielle WOLSKI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- Le projet de modernisation des prétraitements de l'usine de traitement des eaux usées, tel que décrit ci-dessus,
- Autorise le Maire à solliciter l'aide financière, la plus élevée possible, auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, pour aider au financement de cette opération,

- Précise que ces travaux seront financés sur les crédits du budget annexe de l'assainissement.

**DEL 2016-12-17 - -DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT  
AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION**

Sur proposition de Murielle WOLSKI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- La signature avec la Société SAUR de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public, pour la gestion du service public d'assainissement.

**DEL 2016-12-18 - REDEVANCES COMMUNALES POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT**

Sur proposition de Murielle WOLSKI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- Le montant des redevances communales, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, comme suit :
  - Eau : 0,45 €/HT /m3 (inchangée)
  - Assainissement : 1,34 €/HT /m3 (baisse de 6 cts)

**DEL 2016-12-19 - TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- Le tableau de classement de la voirie communale, tel qu'annexé à la délibération, faisant apparaître les voies communales ouvertes à la circulation :

Rues	56.373 mètres
Places	740 mètres
Chemins	15.105 mètres
<b>Total</b>	<b>72.218 mètres</b>

- Précise que ce tableau de classement de la voirie communale sera transmis à la Préfecture pour prise en compte dans le calcul des dotations.

**DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2016**

Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte des décisions n° 84/2016 à 121/2016.

**84/2016 –COORDINATION SPS – REFECTION DE VOIRIE RUE JULES VERNE**

Un contrat de Coordination Sécurité Santé est signé avec le BUREAU VERITAS, société domiciliée à AMIENS, pour un coût de 1.092,01 €/TTC.

**85/2016 – MISE À DISPOSITION D'UN LOGEMENT COMMUNAL**

Une convention d'occupation précaire à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016 est consentie à Monsieur Alain SABALOT et Madame Claudine MAROT pour le logement de type IV situé au 10 rue Jules Massenet à Crépy-en-Valois, avec garage individuel. Le montant de la redevance est de 602.26 €, perçue à compter du mois de février 2017 (une franchise est accordée en échange de travaux réalisés par les locataires).

**86/2016 – MARCHÉ PUBLIC 15T10 – AVENANT N°1**

Un avenant au marché de travaux pour la réfection et l'aménagement de voirie et d'espaces verts est signé avec la Société Colas Est, domiciliée à Nancy (54000), considérant la réorganisation interne du groupe COLAS par la substitution de la Société Colas Est à la Société Colas Nord Picardie.

#### **87/2016 – TARIFS DE LA MEDIATHEQUE**

Ajout d'un tarif pour la vente de documents sortant du fonds de la médiathèque : 0,50 €/pièce.

#### **88/2016 – LOCATION D'UNE BALAYEUSE ASPIRATRICE DE VOIRIE**

Considérant le besoin ponctuel, un contrat de location est signé avec la Société AMV, domiciliée à Pont-du-Château (63430) pour la location d'une balayeuse aspiratrice compacte. Le coût pour les 5 semaines s'élève à 5.700 €/TTC pour 40 heures de balayage par semaine (heure supplémentaire 24 €/TTC). La prestation de transport s'élève à 1.560 €/TTC.

#### **89/2016 – MARCHE PUBLIC 16PI15 – MODERNISATION DU PRETRAITEMENT DES EAUX USEES**

Une mission de maîtrise d'œuvre est signée avec la Société VERDI INGENIERIE SEINE, domiciliée à Beauvais (60000 pour un montant 21.903,60 €/TTC).

#### **90/2016 – MARCHE PUBLIC 16T17 – RESTAURATION ET REVETEMENT PARTIEL DE LA VOIRIE RUE DU BOIS DE TILLET**

Un marché de travaux d'un montant de 15.078,98 €/HT est conclu avec la Société COLAS EST, domiciliée à Senlis (60300).

#### **91/2016 – DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE DU SITE « VIVIER AUX MOINES »**

Une convention est signée avec le Conseil départemental de l'Oise, pour la réalisation d'un diagnostic archéologique sur le site « Vivier aux Moines ». Le terrain, d'une surface de 23.234 m<sup>2</sup>, est mis à disposition du 10 octobre au 21 octobre 2016.

#### **92/2016 – CONVENTION « PASS PERMIS CITOYEN »**

Une convention de partenariat tripartite est signée avec le Conseil départemental, et Monsieur Jordan MAROTTE, domicilié à Crépy-en-Valois, 18 rue Claude Debussy. Le Conseil départemental accordera une aide financière à l'intéressé en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service de la Ville de Crépy-en-Valois.

#### **93/2016 – CONVENTION D'HONORAIRES**

Une convention d'honoraires est signée avec Maître Alexandre ALLARD, dont le siège social est à CREIL (60100), dans le cadre de la protection juridique accordée par le Maire à Monsieur Albert WAUTHIER, en sa qualité de policier municipal, cité à comparaitre devant le Tribunal Correctionnel de Senlis à la requête de Monsieur Bojan KOSTIC. Les honoraires sont facturés suivant le barème défini à la convention, soit 1.200 €/HT. Le versement d'acompte est autorisé.

#### **94/2016 – STAGES ORGANISES PAR LE SERVICE SPORT-JEUNESSE**

Une convention est signée avec La Ferme équestre du Petit-Villers, à Ormoy-Villers (60800) pour l'organisation de 3 séances de 2h30 de découverte de l'équitation pour 16 enfants maximum. La prestation sera facturée 14 euros par enfant et par séance.

#### **95/2016 – STAGES ORGANISES PAR LE SERVICE SPORT-JEUNESSE**

Une convention est signée avec l'association « Les 3 Armes de Senlis », à Senlis pour l'organisation de 3 séances d'une durée de 2h de découverte de l'escrime pour 16 enfants maximum. Le coût total de la prestation sera facturé 300 €/TTC.

#### **96/2016 – MISE À DISPOSITION D'UN LOGEMENT COMMUNAL AU PROFIT D'UNE FAMILLE NECESSITEUSE**

Le logement de type III cours Foch est consenti à titre gracieux à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016 pour une période de 6 mois. Il est demandé une contribution mensuelle de 80 € pour les charges de chauffage. L'électricité, le gaz et l'eau restent à la charge de l'occupant.

#### **97/2016 – VENTE D'UN CHIEN DE LA POLICE MUNICIPALE**

Le chien de type berger belge né le 13 avril 2015, dénommé « Libellule », est vendu à M. Frédéric BRESSANT, au prix de 900 €.

### **98/2016 – MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DU MUSEE DE L'ARCHERIE ET DU VALOIS**

Ajout d'un tarif pour la vente de publications (catalogues, livrets de visite, ...), et augmentation du montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver, soit 1.200 €.

### **99/2016 – PHOTOCOPIEUR POUR LE MUSEE DE L'ARCHERIE**

Un contrat est conclu avec la Société NET MAKERS à Villiers sur Marne (94350) pour la fourniture d'un matériel de marque CANON modèle IRC2230i, pour une durée de 35 mois. Location : 57,70 €/HT par mois. Coût de la maintenance : 0,0035 €/HT/copie N&B, 0,035 €/HT/copie couleur.

### **100/2016 – VENTE DE SCOOTERS DE LA POLICE MUNICIPALE**

Les 2 scooters de marque Peugeot, type Ludix dont le service n'a plus l'utilité sont vendus chacun pour un montant de 200 € aux acquéreurs suivants :

- scooter immatriculé CY-442-L à Monsieur Éric PETIT,
- scooter immatriculé CY-444-L à Monsieur Gilles BOUTTIER.

### **101/2016 – MISE À DISPOSITION D'UN CHIEN DE DEFENSE AU SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE**

Une convention est signée avec Monsieur Frédéric BRESSANT, gardien de police municipale, pour la mise à disposition de la brigade cynophile du chien de type berger belge malinois né le 13 avril 2015, dénommé « Libellule ». La mise à disposition est faite à titre gratuit, la Ville prenant en charge les frais liés au suivi vétérinaire et à l'alimentation du chien, ainsi que le matériel nécessaire à l'accomplissement des missions de l'animal dans le cadre des activités de la brigade cynophile.

### **102/2016 – RETROCESSION D'UNE CONCESSION AU CIMETIERE**

Un acte de rétrocession est signé avec Monsieur et Madame Bruno FORNASIERO, demeurant à Bargny (60620) afin de restituer purement et simplement une concession cinquantenaire, dans le cimetière communal d'Hazemont. Le montant à rembourser est de 186 €.

### **103/2016 – CONVENTION « PASS PERMIS CITOYEN »**

Une convention de partenariat tripartite est signée avec le Conseil départemental, et Monsieur Scott VERGEROLLE, domicilié à Crépy-en-Valois, 7 rue des Chênes. Le Conseil départemental accordera une aide financière à l'intéressé en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service de la Ville de Crépy-en-Valois.

### **104/2016 – MARCHE PUBLIC 16T18 – BASSIN DU VIVIER AUX MOINES**

Un marché de travaux est conclu avec la Société FUDALI à Borest (60300), pour le curage du bassin, pour un montant de 34.800 €/TTC.

### **105/2016 – MARCHE PUBLIC 16PI14 – DISPOSITIF DE VIDEOSURVEILLANCE**

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est signée avec la société TVS Consulting, domiciliée à Pignans (83790) pour un montant de 14.220 €/TTC.

### **106/2016 – TARIFS PATINOIRE**

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016, les tarifs de la Patinoire de Crépy-en-Valois sont fixés comme suit :

Entrée enfant (jusqu'à 14 ans)	2 euros
Entrée adulte	4 euros
Entrée scolaire : Collèges, lycées, écoles extérieures à Crépy (gratuit pour les écoles primaires de Crépy)	1 euro
Location Patins	1 euro
Location chalet - Associations sportives crépynoises	250 euros
Location chalet - Associations sportives extérieures	300 euros
Location chalet - Comité entreprise et autres - Crépy	550 euros
Location chalet - Comité entreprise et autres - Hors Crépy	600 euros



Grands panneaux publicitaires (1200x600)	280 euros
Grands panneaux publicitaires (1200x600) (avec réutilisation du panneau existant)	200 euros
Petits panneaux publicitaires (800x600)	180 euros
Petits panneaux publicitaires (800x600) (avec réutilisation du panneau existant)	100 euros

#### **107/2016 – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES D'ASSURANCES POUR LA REALISATION DE L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LOCAUX ASSOCIATIFS**

La Société d'Aménagement de l'Oise, dont le siège social est à BEAUVAIS, est autorisée à signer les contrats suivants avec le Cabinet VERSPIEREN, à WASQUEHAL (59446) :

Lot 1, Dommages Ouvrages (DO) : 5.898,70 €/TTC

Lot 2, Tous Risques Chantiers (TRC) : 1.701,70 €/TTC

#### **108/2016 – MARCHÉ PUBLIC 16T13 – REFECTION DE LA RUE JULES VERNE**

Un marché de travaux d'un montant de 122.078,93 €/HT est conclu avec la Société CABREMA, à Crépy-en-Valois, pour la réfection pavée de la rue J.Verne.

#### **109/2016 – VENTE D'UN CHIEN DE LA POLICE MUNICIPALE**

Le chien de type berger belge malinois né le 13 septembre 2013, dénommé « Irak » est vendu à M. Grégory DAUM au prix de 500 €.

#### **110/2016 – MISE À DISPOSITION D'UN CHIEN DE DEFENSE AU SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE**

Une convention est signée avec Monsieur Grégory DAUM, gardien de police municipale, pour la mise à disposition de la brigade cynophile du chien de type berger belge malinois dénommé « Irak ». La mise à disposition est faite à titre gratuit, la Ville prenant en charge les frais liés au suivi vétérinaire et à l'alimentation du chien, ainsi que le matériel nécessaire à l'accomplissement des missions de l'animal dans le cadre des activités de la brigade cynophile.

#### **111/2016 –FORMATION POUR LES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES**

Trois conventions sont signées avec la société DEKRA Industrial, agence Picardie, à Amiens (80000), pour des prestations de formation, détaillées comme suit :

- du 12 au 14 décembre 2016 : 6 agents pour une formation d'actualisation des connaissances et test CACES ® (Plates-formes élévatrices mobiles de personnes PEMP) pour un montant de 1.080 €/HT,
- le 16 décembre 2016 : 10 agents pour une formation théorique/pratique de responsable du montage, de la réception et/ou de la maintenance/exploitation d'échafaudages pour un montant de 560 €/HT,
- du 9 au 10 janvier 2017 : 4 agents pour une formation d'actualisation des connaissances formation et test CASES® (Chariot automoteurs à conducteur porté » pour un montant de 1.080 €/HT.

#### **112/2016 – LOGICIEL MUNICIPAL GVe : GEO VERBALISATION**

Un contrat de fourniture et de maintenance du logiciel GVE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, est signé avec la société LOGITUD SOLUTIONS à Mulhouse (68200), pour un montant annuel de 1.188 €/HT.

#### **113/2016 – MARCHÉ PUBLIC 14S15 – CONTRAT D'ASSURANCES DE LA VILLE – AVENANT AU LOT 4a « RISQUES STATUTAIRES »**

Les dispositions du contrat n° 2 307903 4284 01 conclu avec la Compagnie AXA sont ainsi modifiées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- le taux de cotisation est porté de 4,14 % à 4,70 % de la base de l'assurance,
- une franchise de la garantie de 5 jours fermes est appliquée sur la garantie accidents du travail ou maladies imputables au service
- les indemnités journalières sont remboursées à hauteur de 80% pour cette garantie accidents du travail et maladies imputables au service.

Toutes les autres clauses du contrat restent inchangées.

**114/2016 – ETUDE GEOTECHNIQUE POUR LA MODERNISATION DU SYSTEME DE PRETRAITEMENT DE LA STATION D'EPURATION**

Un contrat est signé avec la société GINGER CEBTP à Elancourt (78990), pour une étude géotechnique avec sondages, préalable à la réalisation de travaux, pour un coût de 4.200 €/HT.

**115/2016 – AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE**

Un avenant est signé avec la société JCH INFO, à Compiègne afin d'ajouter au contrat deux demi-journées d'intervention informatique par semaine à partir du 15 septembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2016. Le coût de la prestation supplémentaire s'élève à 2.380 €/HT, soit 28 demi-journées facturées 85 €/HT. Les autres clauses et conditions du contrat demeurent inchangées.

**116/2016 – MAINTENANCE DES LOGICIELS DE GESTION DE LA POPULATION**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, un contrat est signé avec la société LOGITUD SOLUTIONS, à Mulhouse (68200) pour le renouvellement de la maintenance des logiciels AVENIR, ETERNITE, ETERNITE-CARTO et SIECLE, pour un montant annuel de 3.054,24 €/HT.

**117/2016 – MISE À DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Une convention est signée avec le lycée Jean-Monnet pour la mise à disposition d'équipements sportifs municipaux consentie à titre onéreux : 5,10 €/heure pour les gymnases et salles spécialisées, 2,50 €/heure pour les installations de plein-air.

**118/2016 – RECOMPENSES POUR LES BACHELIERS 2016**

Pour la promotion 2016, la récompense consiste en un bon d'achat d'une valeur fixée à 30 € utilisable à la librairie Etudes et Loisirs.

**119/2016 – ACCORD-CADRE N°14AC25 – AVENANT AU MARCHÉ N°2**

Un avenant au marché 14AC25-2 est conclu avec la société BECARDMAP, modifiant les prestations de programmation en économie urbaine du Volet C (co-traitant Attitudes Urbaines). Le nouveau montant du marché s'établit à 87.775 €/HT, soit une baisse de 2,6 %.

**120/2016 – AUTOLAVEUSES DES SALLES DE SPORT**

Un contrat est signé avec la Société NILFISK à Courtaboeuf (91978) pour la maintenance des autolaveuses des salles Marcel Quentin et Bernard Kindraich, comprenant 2 visites annuelles, pour un montant total de 895,81 €/HT.

**121/2016 – OUVERTURE DE PRÊT BANCAIRE – BUDGET GENERAL**

Un emprunt à taux fixe de 1.145.000 € sur une durée de 15 ans est contracté avec La Banque Postale, aux conditions suivantes :

Taux	: 0,93 %
Périodicité	: Mensuelle
Commission d'engagement	: 0,10 % ; soit 1.145 €
Base de calcul	: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Remboursement du capital	: constant
Mise à disposition des fonds	: un seul versement au plus tard le 10/01/2017
Remboursement anticipé	: partiel ou total autorisé à une date d'échéance d'intérêts
Indemnité de remboursement anticipé actuarielle.	

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h40.

Le Maire,  
Bruno FORTIER